

La participation des personnes accueillies

La participation des personnes accueillies et accompagnées s'impose comme un impératif.

Inscrite dans la loi, elle vise à entendre le point de vue des personnes en situation de grande précarité pour mieux comprendre les besoins et construire des solutions efficaces et adaptées.

Soutenue par les pilotes des politiques publiques, la démarche s'inscrit dans la logique du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies au niveau national (CCPA).

Elle s'appuie sur le **vécu des personnes** et vise à reconnaître leur expertise.

« Faire évoluer et évaluer
les politiques publiques
de lutte contre les exclusions
par l'ensemble des personnes
concernées par la pauvreté
pour permettre à chacun
d'être citoyen et d'exercer
sa responsabilité. »

Pour participer contactez-nous

URIOPSS Pays de la Loire

Céline CAILLET

02 51 84 50 10

c.caillet@uriopss-pdl.asso.fr

Et plus d'informations sur notre site internet

www.uriopss-pdl.asso.fr

rubrique **Participation CCRPA**



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées



Le Conseil Consultatif Régional des Personnes Accompagnées (CCRPA) Pays de la Loire

Échanges autour de la politique de
lutte contre la pauvreté et les exclusions



En partenariat avec



Document réalisé en novembre 2013



En partenariat avec



Pour QUOI ?

- ⇒ Un changement de regard
- ⇒ De nouvelles rencontres, des échanges
- ⇒ L'accès à l'information
- ⇒ Reprendre confiance en soi
- ⇒ L'acquisition d'une meilleure organisation personnelle
- ⇒ Citoyenneté, valorisation et engagement
- ⇒ Un enrichissement personnel
- ⇒ Une co-formation

Le CCRPA permet

- Un contact direct avec les personnes concernées par les politiques publiques.
- Une co-construction entre administrations, associations et personnes accueillies.
- Une réponse au cadre législatif demandant de prendre en compte la parole des personnes accueillies.
- Une évaluation des politiques publiques par les personnes concernées.

Pour QUI ?

Toutes les personnes intéressées par les questions liées à la lutte contre la pauvreté et les exclusions

- Personnes accueillies ou accompagnées par les associations
- Salariés/ bénévoles des associations
- Représentants des fédérations des secteurs
- Représentants d'administrations

La démarche vise à recueillir une diversité des points de vue sans rechercher une représentativité exacte des situations.

Quel intérêt pour les participants?

Une occasion d'exprimer son point de vue de manière libre dans un espace de réflexion et de débat.

Une participation à une action citoyenne.



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

CCRPA Pays de la Loire

Participation sur la base du volontariat

3 à 4 réunions par an

30 personnes par réunion en moyenne

12 régions impliquées en France

Des pauses, des méthodes de travail adaptées, un lieu convivial...

Le repas et les frais de déplacements des personnes accueillies sont pris en charge sur facture.